

CONSEIL D'EXPLOITATION DU RESTAURANT DU 29 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de séance : Yannick LE BLANC

ooOoo

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 26 mars 2025.

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

- a) Décision modificative n° 2/2025
- b) Contribution exceptionnelle au budget de la régie autonome du restaurant Le Mine904 et demande de participation exceptionnelle à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

II. DIVERS

ooOoo

Le Président ouvre la séance à 17h30.

Monsieur Yannick LE BLANC est nommé secrétaire de séance.

ooOoo

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

- a) Décision modificative n° 2/2025

Le budget du restaurant ayant déjà été adopté, il y a lieu d'apporter quelques modificatives telles que présentées ci-dessous :

ANNEXE DELIBERATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 29 SEPTEMBRE 2025							
DECISION MODIFICATIVE N° 2/2025							
IMPUTATION	OBJET	DEPENSES			RECETTES		
		CREDIT INSCRIT	MODIFICATION	NOUVEAU CREDIT	CREDIT INSCRIT	MODIFICATION	NOUVEAU CREDIT
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
2051	Concessions, brevets, licences	0,00	1 000,00	1 000,00			
2188	Autres immobilisations	150 000,00	-1 000,00	149 000,00			
01 - 021	Virement de la section de fonctionnement						
	TOTAUX INVESTISSEMENT		0,00			0,00	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
6013	Matières premières et fournitures	0,00	199 000,00	199 000,00			
6021	Matières consommables	210 000,00	-210 000,00	0,00			
6451	Cotisations à l'URSSAF	70 000,00	11 000,00	81 000,00			
01 - 023	Virement à la section d'investissement						
	TOTAUX FONCTIONNEMENT		0,00			0,00	
	TOTAUX GENERAUX		0,00			0,00	

Un logo et une charte est nécessaire pour l'entité du restaurant.

Une modification de l'imputation des matières premières a été sollicitée par le SGC.

Un virement de 11 000 € est également nécessaire pour couvrir les derniers salaires avec les indemnités de licenciement pour le mois d'octobre. L'équilibre se fait en diminuant un autre poste de dépenses.

Le Conseil d'exploitation,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser l'ouverture des crédits tels que figurant ci-dessus.

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

- b) Contribution exceptionnelle au budget de la régie autonome du restaurant Le Mine904 et demande de participation exceptionnelle à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

La nécessité de mettre fin au modèle économique sur lequel était basé le fonctionnement du restaurant depuis début 2025 puisque non viable financièrement, ceci ayant eu pour conséquence principale le licenciement du personnel, sachant que la trésorerie disponible est faible et ne pourra couvrir l'ensemble des dépenses liées à cette fin d'activité, il convient :

- de verser une subvention d'exploitation exceptionnelle de 10 000€ du compte principal du Syndicat Mixte vers le compte de la régie autonome du restaurant Le Mine904,
- de solliciter le Président de la Communauté d'Agglomération de Forbach pour une subvention d'exploitation exceptionnelle, dont le montant sera déterminé ultérieurement d'un commun accord et selon les possibilités de l'Agglomération.

Le Conseil d'exploitation,
décide à l'unanimité,

- de verser une subvention d'exploitation exceptionnelle de 10 000€ du compte principal du Syndicat Mixte vers le compte de la régie autonome du restaurant Le Mine904,
- de solliciter le Président de la Communauté d'Agglomération de Forbach pour une subvention d'exploitation exceptionnelle, dont le montant sera déterminé ultérieurement d'un commun accord et selon les possibilités de l'Agglomération

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les Membres de leur concours et lève la séance à 17h50.

LISTE DE PRESENCE

PRESENTS

AHR Robert	Président
KEUPER Didier	
KIEFFER Constant	
LE BLANC Yannick	

ASSISTAIENT EN OUTRE

KUSIOR Pascal

EXCUSES

JACQUES Michel